



## Clé pour porte commune : facteur ou proprio?

Par **Mathilda35**, le **08/03/2017** à **17:07**

Bonjour à tous,

Je vis dans un appartement dans un petit immeuble de 6 appartements.

Pour accéder à nos boîtes aux lettres, il faut ouvrir une porte commune.

Le facteur nous a dit qu'il n'en avait pas la clé et donc il nous a prié de laisser ouverte cette porte commune tous les matins pour qu'il puisse passer quand il vient nous distribuer le courrier.

Nous pensons qu'il serait plus judicieux qu'une clé soit donnée au facteur, car :

- cela éviterait de laisser la porte ouverte et donc l'accès libre à notre petite cour commune (dans laquelle on peut y laisser des effets personnels, vélo ou autre, donc ce serait mieux qu'on bénéficie de notre droit à ce que cette cour soit fermée vu qu'il y a la porte commune faite exprès pour sécuriser cet espace).
- cela éviterait d'entendre la porte (que nous laissons ouverte exprès) se balancer et taper dès qu'il y a un peu de vent. Même en y mettant des cales molletonnées, celles-ci peuvent se déplacer à cause du vent et les battements sonores reviennent. Gêne audio dont on se passerait bien.
- la serrure est de plus en défaillante de toute façon (nous sommes trois voisines à nous être déjà retrouvées en extérieur, nos clés n'ouvrant pas, et devoir soit taper fort dans la porte pour l'ouvrir, soit l'escalader carrément car pas d'autres solutions.).

Concernant le fait d'avoir la clé de cette porte commune pour distribuer le courrier, le facteur dit que comme ce n'est pas une porte standard, son pass' ne passe pas et il faut demander à notre propriétaire de faire cette démarche de donner la bonne clé au facteur. Mais quand j'en ai parlé à notre propriétaire, celle-ci m'a dit que non, c'était au facteur de se procurer la clé.

Donc questions :

- Qui doit fournir au facteur la clé de la porte commune? Lui-même ou la proprio? Car chacun se renvoie la balle.
- Qui doit effectuer et payer le changement de la serrure de notre porte commune? Notre propriétaire? J'imagine que oui.

Merci d'avance à tous ceux qui pourront m'éclairer.

Cordialement!

Par **youris**, le **08/03/2017** à **18:42**

bonjour,

il faut que votre bailleur mette sur cette porte un dispositif du genre vigik, qui a été mis au point par la poste, justement pour régler ce problème d'accès.

ce système, qui est également utilisé par d'autres services publics, fonctionnent si bien que les immeubles neufs en sont souvent équipés et suppriment l'utilisation du passe que tout le monde possède.

salutations

Par **youris**, le **08/03/2017** à **20:33**

le problème c'est que tout le monde possède ce passe.

en mettant un simple passe, on règle certes un problème mais on en crée d'autres en favorisant l'accès à des personnes étrangères à l'immeuble.